

Concours : Appui à l'émergence des PTCE en Occitanie

Règlement

Qu'est-ce qu'un PTCE ?

Reconnu par l'article 9 de la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, le PTCE est un outil pour développer des projets coopératifs économiques innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire. Il donne un cadre légal et financier à des solutions locales, imaginées par les acteurs du terrain, pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre acteurs économiques. En cela, il permet d'incarner la passerelle entre l'ESS et le reste de l'économie.

Par son article 9, la loi ESS définit les PTCE comme « *constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire [...], qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale, pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants socialement ou technologiquement et porteurs d'un développement local durable* ».

Cette dynamique s'appuie donc sur :

- Un développement économique **créateur d'activités et d'emplois** au bénéfice du territoire ;
- Un développement social permettant **l'amélioration de la qualité de vie** des habitants et le renforcement de la **solidarité** ;
- Un **développement environnemental** soucieux des ressources et biens communs du territoire.

Un AMI permanent permet de recenser et accompagner les PTCE lauréats, grâce à l'obtention de la labellisation « PTCE émergent » (phase 1) : cette labellisation donne accès à **un bouquet de services**, national et local, pour **accompagner les PTCE à leur structuration** (réflexion sur les coopérations économiques et les parties prenantes, définition du modèle économique, définition de la gouvernance, choix du statut juridique...).

En parallèle de cet AMI permanent, un appel à projet annuel est lancé au niveau national et permet aux PTCE les plus matures de **bénéficier de 100 000€ de subvention sur 2 ans pour financer l'animation du collectif**.

En 2023, sur 67 candidatures réceptionnées lors de l'appel à projet national, 15 PTCE ont été lauréats, dont 1 en Occitanie. Le lauréat issu de la Région Occitanie est le pôle ESS des Herbes Folles à Toulouse. Cette association d'acteurs, qui regroupe des structures de l'économie circulaire et de la

mobilité douce, a pour ambition de faire du lieu dans lequel il est installé un PTCE qui rayonne sur la Métropole de Toulouse.

D'autres coopérations en Occitanie ont également pu rayonner lors des anciennes sessions de l'appel à projet national. En 2021, les deux projets sélectionnés étaient Recycl'Occ (Montpellier) pour le développement d'une économie circulaire du textile, et Edenn (Toulouse Nord) pour la mise en œuvre d'actions dédiées à l'alimentation et à l'agriculture urbaine en zone prioritaire de la politique de la ville et la généralisation de l'économie circulaire pour créer de l'emploi non délocalisable. En 2022, les deux lauréats étaient les Remendaires, PTCE qui fait émerger des solutions dans le champ de l'économie circulaire sur 4 filières (réemploi-recyclage, alimentation durable, écoconstruction, déchets verts) et l'éco pôle alimentaire Nord-Toulousain, un éco pôle de production maraîchère en agriculture biologique.

En tout, cela porte à 13 le nombre de PTCE labellisés en Région Occitanie, et qui bénéficient donc d'un accompagnement pour leur développement grâce au bouquet de services régional mentionné (rencontres régionales, webinaires, entretiens individuels...).

Pour en savoir plus sur ce dispositif, voici des ressources complémentaires :

- La page dédiée du site internet de la CRESS Occitanie : <https://www.cressoccitanie.org/Rejoindre-un-Pole-territorial-de-cooperation-economique#menu19>
- Le rapport du labo de l'ESS, rédigé en 2020 pour établir un diagnostic et des propositions d'évolution pour le dispositif : <https://www.lalabo-ess.org/system/files/2021-05/2021.05.07%20Relancer%20les%20PTCE%20-%20WEB.pdf>
- Un communiqué de presse présentant les lauréats Phase 2 de 2021 : [2021-DP PTCE lauréats phase 2.pdf](#)

Lancement d'un concours régional pour l'accompagnement de coopérations territoriales naissantes

Vous êtes un collectif de structures économiques ESS qui souhaitent coopérer pour développer des projets ou mutualiser des moyens en ayant à cœur le développement durable du territoire et la qualité de vie des habitant.e.s ?

Vous pourriez être un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) !

Dans le cadre de l'action du ministère, ESS France lance une expérimentation nationale visant à identifier et accompagner les collectifs qui souhaitent se lancer dans une démarche de coopération économique territoriale. La CRESS Occitanie participe à cette expérimentation nationale et ouvre **un concours régional ouvert aux collectifs souhaitant se structurer.**

A la clé du concours pour les collectifs sélectionnés :

- Un accompagnement collectif organisé par la CRESS Occitanie, avec :
 - Des bases pour comprendre le dispositif PTCE
 - Présentation du dispositif PTCE et de ses attendus
 - Témoignages de PTCE labellisés
 - Diffusion de ressources documentaires
 - Réflexions sur les caractéristiques de votre projet PTCE
 - Définition du projet collectif
 - Quel potentiel de mobilisation des parties prenantes du territoire autour de votre projet ?...

Cet accompagnement permettra donc de préparer votre collectif d'acteurs à la réponse à l'AMI permanent (les collectifs déjà prêts à se lancer sans passer par un pré-accompagnement pourraient être invités à candidater directement).

Processus de candidature au concours

10 collectifs au maximum seront retenus dans le cadre de ce concours. L'accompagnement collectif se déroulera les 14 et 15 mai 2024.

Ce concours s'adresse aux collectifs existants mais non structurés sur les territoires. Les collectifs doivent être situés sur le territoire de la Région Occitanie. Pour postuler, il sera demandé aux collectifs de fournir le dossier de candidature rempli, à télécharger sur le site internet de la CRESS Occitanie : <https://www.cressoccitanie.org/>

Le dossier est à transmettre à Marie Gojon, chargée de développement économique et territorial de la CRESS Occitanie, l'adresse suivante :

marie.gojon@cressoccitanie.org

Pour le **lundi 11 mars 2024 à 12h** au plus tard.

Une réunion d'information sur le dispositif PTCE et l'accompagnement collectif proposé dans le cadre de ce concours sera organisée le **26 février 2024 à 14h**. Cette réunion d'information alimentera également la finalisation de la rédaction des dossiers de candidature.

Jury du concours

Les candidatures seront étudiées par la Cellule Régionale d'Animation (CRA) d'Occitanie, cellule ayant en charge l'animation du dispositif PTCE en Région. Elle est composée des institutions suivantes :

- Préfecture de Région Occitanie (SGAR)
- La CRESS Occitanie
- La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- La Région Occitanie
- Coorace Occitanie
- La Banque des Territoires

Pour la sélection, la CRA portera une attention particulière aux informations suivantes :

- Constitution des collectifs candidats (territoire concerné, présence d'un collectif, démarche de l'ESS et impliquant des acteurs de l'ESS...)
- Thématique d'intervention
- Réponse à un ou plusieurs besoin(s) du territoire
- Démarche de coopération informelle avérée (historique d'actions collectives, lettre d'intention des partenaires...)
- Identification de partenaires potentiels et connaissance des réseaux locaux
- Caractère innovant des actions envisagées dans le cadre de la coopération
- Pertinence de l'accompagnement au regard des manques évoqués